



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N° 2023/142 Du mardi 30 mai 2023 Fixant les conditions et les modalités d'intervention des différents prestataires dans le cadre de la Fête de la Musique

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la programmation portée par la ville de Ris-Orangis lors de l'édition 2023 de la Fête de la Musique, le mercredi 21 juin 2023,

CONSIDÉRANT les contrats de prestation de services passés pour des prestations musicales à l'occasion de la Fête de la Musique, le mercredi 21 juin 2023, avec les associations Couleurs Jazz, Premium Backline, Kraken Groove Band, Bonne heure des arts et l'auto-entreprise Ludovic Misanthrope,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER des contrats de prestation de services à l'occasion de la Fête de la Musique, le mercredi 21 juin 2023, avec :

- l'association Premium Backline, située 9 rue des Bergeronnettes – 91130 RIS-ORANGIS, pour assurer une prestation musicale à 19h10, place Chanoine Bos – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 30 minutes,
- l'association Couleurs Jazz, située 10 place Jacques-Brel – 91130 RIS-ORANGIS, pour assurer une prestation musicale à 20h00, place Chanoine Bos – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 30 minutes,
- l'association Kraken Groove Band, située 16 rue de l'Eglise – 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour assurer une prestation musicale à 20h50, place Chanoine Bos – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 30 minutes,
- l'association Bonne Heure des Arts, située 8 rue de la Baignade – 91130 RIS-ORANGIS, pour assurer une prestation musicale à 18h10, sur l'Anneau de Roller, allée Rose Valland – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 20 à 30 minutes,

- l'auto-entreprise de Ludovic Misanthrope, située 18 bis chemin de la Mare au Châivrie - 91700 SAINT CENEVIÈVE DES-BOIS, pour assurer une prestation de DJ à 20h30, sur l'Anneau de Roller, allée Rose Valland - 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 90 minutes.

ARTICLE 2 : Les prestataires s'engagent à assurer des animations musicales à l'occasion de la Fête de la Musique et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes à ces contrats, sont :

- 150 € TTC pour une prestation musicale, le mercredi 21 juin 2023, à 19h10, place Chanoine Bos, à RIS-ORANGIS, avec l'association Premium Backline,
- 250 € TTC pour une prestation musicale, le mercredi 21 juin 2023, à 20h00, place Chanoine Bos, à RIS-ORANGIS, avec l'association Couleurs Jazz,
- 500 € TTC pour une prestation musicale, le mercredi 21 juin 2023, à 20h50, place Chanoine Bos, à RIS-ORANGIS, avec l'association Kraken Groove Band,
- 200 € TTC pour une prestation musicale, le mercredi 21 juin 2023, à 18h10, sur l'Anneau de Roller, à RIS-ORANGIS, avec l'association Bonne Heure des Arts,
- 300 € TTC pour une prestation de DJ, le mercredi 21 juin 2023, à 20h30, sur l'Anneau de Roller, à RIS-ORANGIS, avec l'auto-entreprise de Ludovic Misanthrope.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification des services faits et présentations des factures.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 30 mai 2023.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

